

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	41
Représentés	2
Absent	0

<b>Votes</b>	
Pour	33
Contre	0
Abstention	10
N.P.P.V	0

**Conseil Municipal**

**Séance du 15 avril 2026**

Le mercredi 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 09 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Étaient présents :**

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHT, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

**Étaient représenté-e-s :**

Madame Céline BEAURY pouvoir à Monsieur Jordan MADIANDE  
Monsieur Alain OMRANE pouvoir à Monsieur Ali ID ELOUALI

**Étaient absent.e.s :**

**Secrétaire de séance :**

Bénédicte SALLAM LEMOINE

**O B J E T**

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET UN SUPPLEANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE (AFUL)**

# **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET UN SUPPLEANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE (AFUL)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver...

## **LE CONSEIL,**

Vu l'exposé de Monsieur Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-33,

Vu les élections municipales du 22 mars 2026,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu l'ordonnance N°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relatives aux associations syndicales de propriétaires,

Vu les statuts de l'association,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Commune pour représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Foncière urbaine Libre des propriétaires de l'ensemble immobilier 4, avenue du Général Leclerc et 9, rue Ledru Rollin.

## **DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Procède, à la majorité absolue des voix, à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour représenter la Ville et participer aux votes et aux délibérations des assemblées de l'Association Foncière urbaine libre, des propriétaires de l'ensemble immobilier 4, avenue du Général Leclerc et 9, rue Ledru Rollin.

### **Sont élus :**

**Représentant : M. DRUART Frédéric**

**Représentant suppléant : M. Ali ID ELOUALI**

**ARTICLE 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr).

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 15 avril 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA  
Maire

**AR Préfectoral**

le 16/04/2026

**Acte Excéutoire sous référence :**

094-219400223-20260415-DEL26063H1-DE